

mise en oeuvre de la stratégie des industries de l'environnement; et application des directives en matière d'évaluation d'impact environnemental), le gouvernement accordera une priorité accrue à la coopération circumpolaire et cherchera à réformer les institutions internationales touchant le développement durable. Le gouvernement cherchera également à faire ratifier la Convention III des Nations Unies sur le droit de la mer dès qu'il aura examiné nos lois afin d'en évaluer la conformité avec les dispositions de la Convention.

À l'égard de l'aide au développement, le gouvernement convient que des améliorations s'imposent dans chacun des domaines indiqués par le Comité. Le gouvernement a pris des mesures concrètes visant à clarifier le mandat et les priorités du programme d'Aide Publique au Développement. De plus, il renforce les partenariats de développement, améliorera l'efficacité de l'aide et fera mieux connaître les résultats à la population canadienne. Les mesures qu'il prendra auront pour objet de renforcer le mandat, l'efficacité et l'imputabilité du programme.

Le gouvernement croit que les mesures que nous avons mises en place pour garantir un mandat clair et des objectifs stables pour l'APD, pour accroître la responsabilité et pour renforcer le rôle du Parlement ne nécessitent pas un mandat législatif pour guider l'APD.

En fonction des trois objectifs prioritaires de notre politique étrangère, le gouvernement souhaite que l'APD canadienne soutienne le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Cet énoncé de principes permettra au programme d'APD de jouer un rôle important face aux défis qui nous sont posés par les nouvelles menaces à la sécurité commune, tout en réaffirmant notre engagement fondamental envers la réduction de la pauvreté, et la justice économique et sociale (ces objectifs étant évidemment intimement reliés entre eux, comme l'a souligné le Comité).

L'APD canadienne se concentrera sur les six secteurs suivants et comprendra des activités aux niveaux local et institutionnel ainsi qu'au niveau des politiques : besoins humains fondamentaux (la part de l'APD consacrée à ce volet augmentera à 25 %, selon la suggestion du Comité); femmes et développement; services d'infrastructures; droits de la personne, démocratie et bon gouvernement; développement du secteur privé; et environnement. Le gouvernement s'engage à progresser vers la cible de 0,7 % du PNB consacré à l'APD lorsque la situation financière du Canada le permettra. Toutefois, compte tenu des réalités fiscales actuelles, tous les programmes gouvernementaux font l'objet d'un examen, et le programme d'APD ne fait pas exception.

Le gouvernement félicite le Comité pour ses travaux novateurs concernant le rayonnement de la culture et du savoir canadiens à l'étranger, et il convient de l'importance accordée à cette question. Les recommandations détaillées du Comité et les études préparées pour lui seront des points de référence précieux dans la démarche que le gouvernement canadien entreprendra avec les provinces et les autres intervenants afin de faire progresser les intérêts du Canada dans ce domaine.